



## Règlement intérieur SWINGDANSE Maj du 23 Aout 2019.

### Article 1 : Cours et abonnements

#### *Lieux et horaires :*

CHEVILLON : Salle des spectacles - Les jeudis de 19H00 à 21H00

#### *Calendrier des cours :*

Les cours débuteront le 5 septembre, et se termineront le 25 Juin au plus tard. Ils ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

#### *Cours d'essai*

Chaque personne bénéficiera d'un cours d'essai gratuit.

#### *Niveau des cours*

Pour la saison 2019, seuls les niveaux débutants seront proposés.

#### *Maintien des cours, annulations absences et remboursements :*

Les cours seront maintenus à partir d'un minimum de participants.

SWINGDANSE se réserve le droit de supprimer tout cours qui ne recueillera pas un nombre minimum de participants. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, il sera trouvé une solution financière de compensation.

Les absences ponctuelles, les absences ou arrêt de l'activité liées à un déménagement, au travail ou à la santé (rhumes, angines ... etc) ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Un remboursement sera néanmoins possible, sur présentation d'un certificat médical, dans le cas où la pratique de la danse ne soit plus possible, ou dans le cas de maladie grave. Les demandes de remboursement devront se faire sur la saison en cours, et non a posteriori, sous peine de non prise en compte.

### *Abonnements et cours*

La cotisation à l'association est obligatoire pour toute personne souscrivant un abonnement annuel.

Chaque personne inscrite devra remplir un formulaire d'inscription et fournir une photo récente et un certificat médical (voir article 2 du présent règlement).

Les tarifs des abonnements annuels ont été établis sur la base de 33 cours. Seuls les couples choisissant le même cours peuvent bénéficier du tarif couple.

## **Article 2 : Règles générales**

### *Assurances et certificat médical*

Chaque personne inscrite devra avoir une assurance personnelle de responsabilité civile qui prendra en charge les frais en cas d'incident.

Chaque personne inscrite devra fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.

Dans le cas où un élève ne possède pas d'assurance individuelle ou ne peut produire un certificat médical, la responsabilité de SWINGDANSE en cas de problème ne saurait être engagée.

### *Ponctualité et assiduité*

Les cours réguliers n'étant maintenus qu'avec un minimum de participants, il vous sera demandé de venir le plus régulièrement possible afin d'assurer le maintien et la bonne évolution du cours.

### *Tenue adaptée et Hygiène*

Afin de ne pas dégrader le sol de la salle de cours, il est obligatoire de porter des chaussures propres, des chaussures de danses appropriées étant particulièrement recommandées. Il est demandé aux élèves de respecter les autres en gardant une hygiène corporelle saine.

### *Perte ou vol*

SWINGDANSE décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de vos effets personnels.

### *Dégradations diverses*

En cas de dégradation volontaire des locaux, il sera demandée réparation des dommages causés.

### *Non-respect du règlement intérieur*

Toute personne ne respectant pas ce règlement intérieur pourra être exclue définitivement des cours sans aucune contrepartie financière.